

Réseau écologique en Gruyère, le pays de l'herbe

Pierre Aeby

Institut agricole de l'Etat de Fribourg, Grangeneuve, CH-1725 Posieux ; courriel : aebypi@fr.ch

1. Contexte politique suisse

– Les surfaces de compensation écologique

En Suisse, depuis 1993, les exploitations agricoles doivent consacrer au minimum 7% de leur Surface Agricole Utile à des surfaces de compensation écologique. 15 types de surfaces sont reconnues : il s'agit soit de milieux naturels existants (par exemple des haies ou des arbres isolés), soit de cultures respectant certaines règles afin d'offrir une prestation environnementale. Certaines de ces cultures concernent les prairies, comme par exemple : les prairies extensives (1^{ère} coupe dès le 15 juin, sans aucune fumure et sans traitement phytosanitaire de surface), les prairies peu intensives (mêmes exigences mais fumier autorisé), les pâturages extensifs, les prés à litière fauchés dès le 1^{er} septembre, les bandes herbeuses sans fumure le long des haies, les forêts et plans d'eau.

– Les réseaux écologiques

Cependant, la qualité écologique de ces compensations est fréquemment critiquée par les milieux de protection de l'environnement (nombre d'espèces faible, fourrage versé, plus aucune zone herbeuse dès la date limite de fauche). Pour corriger cela, la Confédération et les cantons ont lancé en 2001 deux nouvelles mesures législatives visant à les améliorer. L'une d'entre elles est la mise en réseau : son but est de relier les compensations écologiques avec les éléments naturels environnants (forêts, haies, cours d'eau, plan d'eau, etc.) afin de créer un maillage serré de zones "naturelles" et favorables au développement d'espèces animales ou végétales locales typiques et/ou menacées, et de restructurer le paysage, ce qui est favorable à la diversité en général (JENNY *et al.*, 2002 ; WIEDERMEIER, 2002).

Dans ce but, un spécialiste recense un certain nombre d'espèces prioritaires et caractéristiques d'un périmètre agricole, puis définit une série de mesures que les agriculteurs peuvent entreprendre pour favoriser ces espèces. L'agriculture devient ainsi un acteur central de la biodiversité et de l'enrichissement du paysage.

2. La vallée de l'Intyamon

L'Intyamon est une région herbagère typique des vallées alpestres de moyenne altitude, dont le revenu essentiel est tiré de la production laitière bovine. Durant ces 50 dernières années, l'agriculture s'est intensifiée par l'avancement de la 1^{ère} coupe grâce au séchage en grange des fourrages et par l'augmentation de la fumure minérale, mais aussi par l'agrandissement des parcelles et l'élimination d'obstacles pour les machines comme les arbres et les haies, éléments précieux pour créer une structure paysagère. Cette intensification a permis d'augmenter les performances des vaches laitières et de la surface fourragère mais, en parallèle et durant ce même laps de temps, le nombre d'exploitations a été divisé par 4. De cette diminution est né le Mouvement Agricole de l'Intyamon, dont le but premier était de recréer un lieu d'échanges entre les agriculteurs, mais aussi de sensibiliser tout autre citoyen non-agriculteur aux pratiques agricoles : le mouvement a ainsi dressé un sentier didactique agro-sylvicole et organise chaque année un "brunch à la ferme" ouvert à tout le monde. Puis en 2001, il a lancé ce projet de mise en réseau écologique.

3. Les espèces prioritaires du périmètre

Grâce au maintien de certaines structures naturelles dans la SAU (haies, tas de pierres, etc.), grâce à la topographie et aux différentes expositions des parcelles de la vallée, à la présence de nombreuses forêts et plusieurs cours d'eau, et grâce à la proximité des estivages d'altitude, le potentiel de biodiversité reste très élevé.

Plusieurs inventaires de la faune et de la flore existent pour le périmètre. Un biologiste spécialiste en environnement en a extrait 2 séries d'espèces : la première comprend des espèces rares et menacées inscrites dans la Liste Rouge (= espèces prioritaires) et une seconde des espèces dites caractéristiques de la région, qui ne sont elles pas directement menacées (tableau 1).

TABEAU 1 – Liste des espèces prioritaires et caractéristiques du périmètre de l'Intyamon.

| | | |
|------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Mammifère | Lièvre | <i>Lepus europaeus</i> |
| Reptile | Lézard agile | <i>Lacerta agilis</i> |
| Amphibien | Sonneur à ventre jaune | <i>Bombina variegata</i> |
| Oiseaux | Faucon crécerelle | <i>Falco tinnunculus</i> |
| | Alouette des champs | <i>Alauda arvensis</i> |
| | Bruand jaune | <i>Emberiza citrinella</i> |
| | Bruand zizi | <i>Emberiza cirlus</i> |
| | Pie-grièche écorcheur | <i>Lanius collurio</i> |
| | Pipit des arbres | <i>Anthus trivialis</i> |
| | Tarier des prés * | <i>Saxicola rubetra</i> |
| Lépidoptères | Azuré de la sanguisorbe * | <i>Maculinea teleius</i> |
| | Azuré des paluds * | <i>Maculinea nausithous</i> |
| | Azurée du serpolet | <i>Maculinea arion</i> |
| | Nacré de la sanguisorbe | <i>Brenthis ino</i> |
| Plantes à fleurs | Thym serpolet | <i>Thymus serpyllum</i> |
| | Narcisse à fleurs rayonnantes | <i>Narcissus radiiflorus</i> |

* espèces menacées (= prioritaires)

4. Les mesures qui permettent de créer ce réseau

Suite à cet inventaire, le spécialiste a proposé aux agriculteurs une série de mesures nouvelles à prendre dans les prairies et pâturages, mesures qui s'ajoutent aux exigences minimales des surfaces de compensation écologique. Des synergies sont trouvées avec d'autres activités agricoles, comme par exemple avec un remaniement parcellaire, qui prévoit la plantation de 5 km de haies. Les nouvelles mesures proposées sont réalistes et simples, mais parfois contraignantes, surtout là où le maillage du réseau est déficitaire. Exemples de mesures proposées :

- tolérer un embuisonnement léger avec des épineux (églantier par exemple). Dans un premier temps, les agriculteurs y ont vu un risque d'expansion de plantes à problèmes, puis se sont aperçus que ce qui était profitable à l'environnement pouvait aussi leur simplifier le travail ;
- aménager aux abords des parcelles des microstructures avec des tas de pierre, de branches ou de feuilles (au lieu de les brûler) ;
- abandonner pendant 1 année la fauche de quelques bandes herbeuses sur 5 à 10% d'une surface de compensation écologique ;
- rabattre les haies par tronçon pendant un cycle de 5 ans (au lieu de tout rabattre en 1 fois) ; un cours d'entretien des haies est mis sur pied ;
- ressemer des prairies à fleurs indigènes dans les zones déficitaires du fond de la vallée ;
- faucher annuellement un maximum de 2/3 de prés à litières.

5. Conclusion

La réalisation du réseau va durer jusqu'en 2008 : à ce moment-là, un rapport sera établi afin de voir comment les mesures ont été appliquées par les agriculteurs et accessoirement d'évaluer l'impact sur la faune et la flore. L'intérêt des agriculteurs pour participer à de tels réseaux écologiques est double : d'abord un apport financier non négligeable (~300 euros/ha de surfaces de compensation écologique), et d'autre part une excellente occasion de "vendre" la multifonctionnalité à la population. La majorité des agriculteurs de la région participent au projet, car ils s'aperçoivent qu'il est tout à fait réaliste, voire rentable, dans ce type de région, de marier une agriculture moderne et active avec un environnement riche et diversifié. Ce mariage est le meilleur garant d'une agriculture durable.

Références bibliographiques

- JENNY M., GRAF R., KOHLI L., WEIBEL U. (2002) : *Projets de mise en réseau à la portée de tous*, Station ornithologique suisse, Sempach.
- WIEDERMEIER P. (2002) : Pourquoi mettre en réseau les surfaces de compensation écologique ?, Cours SRVA 934.